

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	
--------------------------------	--	--

Suite à l'absence de quorum lors de la séance du 9 décembre 2024, le Bureau Syndical a été de nouveau légalement convoqué le 9 décembre 2024 ; l'an deux mille vingt-quatre, le 13 décembre les membres du Bureau Syndical, se sont réunis au 3 rue des Pavéurs 91 000 Evry-Courcouronnes, à 10 heures, sous la Présidence de de Monsieur Xavier DUGOIN

Nombre de membres du bureau en exercice : 34

Présents : BERTOL Gino, CASTAINGS Laurence, CORRE Daniel, Xavier DUGOIN

Pouvoirs : LE ROUX Jean-Claude (donne pouvoir à BERTOL Gino), SHEPS Ariel (donne pouvoir à DUGOIN Xavier)

Absents excusés : BENSARSA REDA Lamia (EPT GOSB), BORTOLI Jacky, CORDIER Corinne, CORZANI Olivier, DAMIATI Michaël, DELIANCOURT Jean-Claude (CAPS), DELMOTTE Kim, DIRAT Karl, DURANTON Marianne, FOURNIER Pascal, GOMBAULT Jacques, GONZALES Didier, GRILLON Eric (EPT GOSB), MATT Edouard, MAYEUR Véronique, MELIN Gil, NEDELEC Gaëlle, NOEL Michel, PEROT Joël, PIANTONI Gilbert, PIGEON Marie France, PROT Pierre, PYOT Frédéric (SIARCE), ROUSSET Laurent, SCACCHI Anne (CCEJR), SEBBAG Alice, TARAGON Stéphane, TERRIER Michel

Le Président constate le quorum et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Gino BERTOL est désigné secrétaire de séance,

OBJET : EMPRUNT TRANSFORMATION ECOLOGIQUE

Le Bureau Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°2023-74 du comité syndical du 26 juin 2023 portant délégation d'attribution du comité syndical au bureau ;

Vu le budget 2024 ;

Considérant que le SMOYS, conformément à ses statuts entreprend des travaux dans le domaine de la transition énergétique ;

Considérant que les investissements énergétiques ont une durée de vie et un amortissement longs, il est cohérent de répartir la charge de ces investissements à travers un emprunts et ses remboursements annuels

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré :

DE VALIDER la proposition de prêt de la Caisse des dépôts et consignation pour un prêt de 1 000 000 €

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

- Montant un million (1 000 000,00 euros)
- Objet : prêt transformation écologique

Phase de mobilisation ou préfinancement

- Durée 3 mois
- Taux 3,36%

L'autorité territoriale,

Phase d'amortissement

- Durée 15 ans
- Taux 3,36%
- Taux fixe et annuités constantes
- Remboursement trimestriel

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents au prêt.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote	
UNANIMITE	
Pour	6
Contre	0
Abstention	0

Le Président


Xavier DUGOIN

Le secrétaire de séance


Gino BERTOL

La délibération est adoptée